

**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON
CANTON DE TERGNIER
COMMUNE DE CHARMES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno COCU, Maire.

Membres présents :

M. Bruno COCU – Mme Corinne CARPENTIER – M. Jean-Marie LAQUIT –
M. Jean-Michel MACHU – Mme Hélène CARPENTIER – M. Jean-Pierre NOGENT –
Mme Cécile PANCINO – M. Jean-Pierre TAISNE – Mme Frédérique SPODAR –
M. Johann KEPINSKI – Mme Ingrid ZIOUDI – M. Laurent PRUVOT.

Membres représentés :

Mme Yvette ROHART représentée par M. Jean-Marie LAQUIT,
Mme Sokun Méaly RATH représentée par Mme Corinne CARPENTIER,
M. Jean-Charles DERVIN représenté par M. Jean-Michel MACHU.

Membres excusés :

Mme Muriel MERAT-FEYS - Mme Estelle SVERKOU.

Membre non excusé :

M. Jean-Michel SENDON.

Secrétaire de Séance :

Madame Ingrid ZIOUDI.

Assiste, en outre, à la séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marisa BATILLOT, Rédacteur Principal Territorial de 1^{ère} Classe faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Conseillers Municipaux en exercice	18
Membres présents	12
Absent ayant donné mandat de procuration	3

Votants	15

Date de convocation : 29 mars 2018.

Le procès-verbal du 09 février 2018 est approuvé.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Avant le début de la réunion, Monsieur Jean-Marie LAQUIT, Adjoint au Maire, intervient sur deux points qu'il dénonce :

- * le changement de nom de la randonnée cycliste de juillet 2018 du Club de Beautor,
- * sur le compte-rendu de la précédente réunion de conseil, concernant la liste des projets des manifestations, celles-ci n'ont pas été chiffrées comme sur la convocation, ce retrait des chiffres s'est fait sans concertation.

Monsieur le Maire répond que les montants étaient un document de travail prévisionnel, et ces montants seront revus lors de prochaines commissions.

◆◆◆◆◆◆◆◆
N° 2018-04-06/01/VOTES DES 4 TAXES 2018

Pour mémoire Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2017 :

Taxe d'Habitation	13,50 %
Taxe Foncière Bâti	14,10 %
Taxe Foncière non Bâti	21,71 %

Conformément au complément d'information concernant les taxes fiscales 2017 transmis aux élus lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire propose une révision des taux, par application de la variation proportionnelle, comme suit :

Taxe d'habitation	10,66 %
Taxe Foncier Bâti	11,13 %
Taxe Foncier Non Bâti	17,14 %

Après en avoir délibéré, le vote des 3 taxes se décline comme suit :

- 1 voix Contre,
- 1 Abstention,
- 13 Pour.

◆◆◆◆◆◆◆◆
**N° 2018-04-06/02/CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES
ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est présenté le tableau des participations obligatoires et des subventions aux associations suite à la réunion de la commission des finances du 16 mars 2018.

Certains élus regrettent le manque de transparence dans les comptes et demandent pourquoi ne pas réclamer les relevés bancaires au 31 décembre de chaque année.

*Monsieur le Maire répond que chaque association remet en Mairie un document type de demande de subvention (CERFA 12156*05) certifiée par l'association au niveau des comptes.*

Après en avoir délibéré, le vote se décline comme suit :

Compte 6554 et 657362 : accepté à l'unanimité par les membres présents et représentés,
Compte 6574 : **2 Abstentions et 13 voix Pour.**

◆◆◆◆◆◆◆◆
**N° 2018-04-06/03/REALISATIONS EN DEPENSES / RECETTES –
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Les réalisations en dépenses et recettes pour les deux sections se déclinent comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	897 932,13	131 497,38
Recettes	1 083 298,89	155 343,64
Solde de la section	+ 185 366,76	+ 23 846,26
Report N-1	+ 1 328 579,28	- 101 380,54
Solde définitif	+ 1 513 946,04	- 77 534,28

Restes à réaliser en investissement – recettes

Opération 420 – ERP phase 2 : 3 035,00 euros

Monsieur le Maire ne se prononçant pas au vote, l'assemblée délibérante accepte le Compte Administratif 2017 tel qu'il a été décrit à **14 voix Pour**.

♦♦♦♦♦♦♦♦

**N° 2018-04-06/04/REPRISE DES RESULTATS ET AFFECTATION DES RESULTATS
AU BUDGET PRIMITIF 2018**

Considérant les résultats repris au point 3 et les restes à réaliser, les reports au Budget Primitif 2018 seront donc les suivants :

Fonctionnement R 002

1 513 946,04 – 77 537,28 + 3 035,00 = + 1 439 446,76 euros

Investissement D 001

- 77 534,28 euros

Affectation des résultats en D 1068 : - 77 534,28 + 3 035,00 = 74 499,28 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte, ladite reprise des résultats et l'affectation des résultats au budget primitif 2018 pour les deux sections.

♦♦♦♦♦♦♦♦

N° 2018-04-06/05/VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des résultats budgétaire 2017 transmis par la trésorerie de LA FERRE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les résultats du Compte Administratif de la commune ont été rapprochés de ceux de la Trésorerie et font apparaître des comptes et résultats identiques.

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relative à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare **par 15 voix Pour** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆◆◆◆◆◆◆◆
N° 2018-04-06/06/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la commune de CHARMES qui se décline comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	2 430 363,76	447 077,28
Recettes	2 430 363,76	447 077,28

Monsieur Johann KEPINSKI intervient concernant le compte 60612 – énergie-électricité par rapport aux réalisations de 2017 et les prévisions de 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu de gros problèmes de facturation avec notre précédent prestataire en gaz et des factures de 2016 ont basculées sur 2017.

Madame Hélène CARPENTIER demande s'il n'est pas possible de réduire les coûts au niveau des frais d'affranchissements et des télécommunications.

Monsieur le Maire explique qu'il y a des envois obligatoires en courrier simple et bon nombre en recommandé avec accusé de réception et qu'il est donc difficile de pouvoir réduire les frais d'affranchissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le Budget Primitif 2018 de la Commune de CHARMES tel que précisé ci-dessus.

◆◆◆◆◆◆◆◆
N° 2018-04-06/07/ADHESION A L'USEDA

Monsieur le Maire explique aux Conseillers municipaux qu'il est entré en contact avec l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA.) afin que CHARMES puisse profiter de l'installation de la fibre optique et d'avoir une aide au niveau des études pour tous travaux en matière de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose donc l'adhésion à ce syndicat.

Il précise en outre que l'adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour une mise en service effective en 2022 du réseau fibré.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les statuts de l'USEDA.

Le Conseil municipal, après avoir étudié lesdits statuts et entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, en avoir délibéré, décide, à la majorité (**13 voix Pour et 2 Abstentions**) :

1 – d'adhérer à l'USEDA (la commune fera partie du secteur de BETHANCOURT EN VAUX) au 1^{er} janvier 2019,

2 – d'opter pour le transfert à l'USEDA des compétences obligatoires suivantes :

* pouvoir organisateur de service public de distribution d'électricité (il est bien précisé que la commune de CHARMES transfère à l'USEDA. le bénéfice de la perception de la taxe communale finale d'électricité (TFCE) puisque la commune a moins de 2 000 habitants),

* études et travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications,

* création, entretien et exploitation des infrastructures en charge des voitures électriques,

Et d'accorder à l'USEDA le transfert d'une seule compétence optionnelle : réseaux et services locaux de communications électroniques.

3 – de notifier à l'USEDA la présente délibération après enregistrement auprès de l'autorité de tutelle.

◆◆◆◆◆◆◆◆

**N° 2018-04-06/08/CONVENTION ENTRE L'USEDA ET LA COMMUNE DE CHARMES
POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT SUR CHARMES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune, il y a lieu de passer une convention fixant la participation financière de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance de la convention et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention fixant la participation financière de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire précise que le montant estimé est de l'ordre de 367 575 euros, pouvant être financé sur 20 ans, 5 ans ou en un seul versement.

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, dans le cadre d'un fonds de concours, participera à hauteur de 50 % sur la réalisation du projet.

◆◆◆◆◆◆◆◆

COMMUNICATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire commence ce tour de table pour informer l'assemblée délibérante :

- des prochaines réunions : le vendredi 13 avril 2018 avec les entreprises et le Commandant AUBIN sur la sécurité et le 18 avril 2018 avec les agents de la cantine et le SIRTOM pour les déchets à la cantine.

- Il précise ensuite le projet de la fermeture d'une classe en primaire.

En fait, il manque 5 enfants pour maintenir toutes les classes. Monsieur le Maire ajoute qu'il a rencontré Madame BONO, Députée, qu'elle a pris connaissance du problème et qu'elle allait intervenir à ce sujet.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de 2 parents d'élèves qui réclament le périscolaire le mercredi matin dès la prochaine rentrée car ils ont des problèmes de garde d'enfants, suite au retour des 4 jours.

Les conseillers municipaux n'ont pas accepté cette proposition.

Monsieur le Maire prévoit la prochaine réunion de conseil vers le 1^{er} juin 2018.

◆◆◆◆

Il est procédé à un tour de table :

→ Madame Corinne CARPENTIER prend ensuite la parole pour la distribution des brioches pour Fête des Mères. Le rendez-vous est fixé en Mairie à 9 h 00. Puis elle demande les volontaires pour cette distribution.

Se proposent : Messieurs PRUVOT, KEPINSKI, TAISNE, NOGENT, MACHU et COCU, ensuite Mesdames CARPENTIER Corinne et Hélène, ZIoudi, PANCINO.

Cette distribution se déroulera donc le 26 mai prochain selon les modalités usuelles.

→ Monsieur Jean-Michel MACHU intervient pour informer l'assemblée délibérante qu'il a été réélu Président du Syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise et que la nouvelle taxe GEMAPI s'élèvera à environ 3.50 euros par habitant.

→ Madame Hélène CARPENTIER prend ensuite la parole pour demander que va devenir Picardie en Ligne puisque la Région ne subventionne plus ce type de service.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une étude menée par la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier- La Fère sur un projet de mutualisation des activités par le biais d'une maison d'accueil où seraient regroupées diverses activités.

Madame Hélène CARPENTIER demande également quelles sont les créations d'emplois dans le secteur.

Monsieur le Maire confirme que certaines sociétés se sont agrandies et d'autres se sont installées avec à la clef de nouveaux emplois : CAILLE, VABEL, ACTION, Camille FOURNET, OPTICAL CENTER, PANGNIU FOOD, et également le prochain hôtel en prévision sur la ZAC des Terrages à VIRY-NOUREUIL.

→ Madame Frédérique SPODAR intervient ensuite pour dénoncer la situation inadmissible des poubelles non retirées par les administrés lors du problème de ramassage des déchets au moment des intempéries. Laisser trainer des poubelles pendant toute une semaine sur le domaine public pose de gros problèmes au niveau sanitaire sans parler des animaux.

Elle fait part aussi des arnaques au téléphone et demande s'il n'est pas possible de faire un rappel dans le bulletin municipal pour sensibiliser les administrés.

→ Monsieur Johann KEPINSKI prend ensuite la parole pour remercier de la transmission du bulletin du Conseil communautaire, c'est une bonne initiative.

La fermeture de l'aire des gens du voyage à OGNES est une bonne décision suite aux dégradations.

→ Monsieur Jean-Marie LAQUIT termine ce tour de table pour revenir sur les 4 jours de Dunkerque.

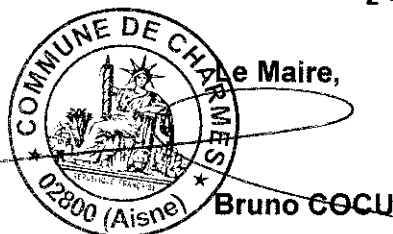
Il distribue le matériel de sécurité pour la course ainsi que les plans.

Il précise **C** = personnes de la commune et **P** = agents de la police.

◆◆◆◆

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 55.

Affiché le 24 AVR. 2018



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

NOMS DES BENEFICIAIRES	DEC 2017	DEM 2018	DEC 2018 *
CPTÉ 6554 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (obligatoires)			
SIVOM ASSAINISSEMENT	4 056,00	3 926,00	3 926,00
SIVOM BP PRINCIPAL	105 189,00	95 519,00	95 519,00
SYND COLLEGE TERGNIER	150,00	200,00	200,00
SYND DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL			
AXONAISE	1290,00	néant	néant
ADICA	1056,00	1200,00	1200,00
	115291,00	100 845,00	100 845,00
CPTÉ 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
GAZELEC SPORT BEAUTOR Tennis de table	néant	500,00	500,00
COMITE DES FETES	1200,00	1 500,00	1 200,00
UNC U N DES COMBATTANTS	100,00	100,00	100,00
ARSENAL CLUB ABC FONCTIONNEMENT	2 000,00	5 000,00	2 000,00
ARSENAL CLUB POUR PARTICIPATION NAP	1 200,00	700,00	700,00
ARSENAL CLUB POUR LE TOURNOI	400,00	400,00	400,00
HARMONIE LA FERROISE	500,00	550,00	550,00
ASSOC PARENTS ELEVES LACORDAIRE	200,00	200,00	200,00
ASSOC RANDONNEURS TRANQUILLES	100,00	100,00	100,00
MEDAILLES MILITAIRES DE LA FERRE *	150,00	150,00	250,00
UFAC DE LA FERRE	100,00	100,00	100,00
ASSOC SOUVENIR Français	100,00	100,00	100,00
ARABESQUE	900,00	1 000,00	900,00
STE DE CHASSE CHARMES	300,00	350,00	300,00
ASSOC PREVENTION ROUTIERE			
CLUB DES AINES	350,00	350,00	300,00
** CAISSE DES ECOLES PRIMAIRES	547,08	548,00	548,00
** CAISSES DES ECOLES MATERNELLE	252,92	252,00	252,00
LA CLEF DE SOL	800,00	800,00	400,00
CPTÉ 657362 VERSEMENT CCAS	8 000,00	8 000,00	8 000,00

DEC 2018 suite à la réunion de la commission des finances du 16 mars 2018

Médailleurs militaires de LA FERRE : augmentation suite à l'achat d'un nouveau drapeau

